



# Conseil Municipal

## Séance du 29 janvier 2015

*Sauf mention particulière, les dossiers ont été votés à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 29.*

*Le compte-rendu intégral sera consultable sur le site de la Commune d'ici peu.*

### Installation d'une Conseillère

Suite à la démission de Jean-Paul BRETON (groupe d'opposition), Annie JACOPIN entre au Conseil Municipal. Elle remplacera M. Breton dans les commissions «finances-administration générale-personnel», «environnement-urbanisme-eau-cadre de vie-travaux», «révision du PLU», «accessibilité personnes handicapées» et «règlement local de publicité»

### Marchés publics

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier, a statué sur différents marchés.

#### **Attribution des marchés de travaux d'extension et restructuration d'un bâtiment associatif et de service à Lesneven**

Les travaux d'aménagement de l'Espace Lumière ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises pour 8 lots. La réalisation des travaux de la tranche ferme permettra d'accueillir les services d'Hôpital de jour du Centre hospitalier de Morlaix se trouvant actuellement rue de la Marne alors que la tranche conditionnelle prévoit l'aménagement du rez-de-chaussée bas qui hébergera les services administratifs de l'ADMR.

Montant total du marché : 316.258,33 € HT

#### **Attribution des marchés de fourniture de livres et de DVD à la médiathèque municipale**

Les marchés relatifs à l'acquisition de livres et de DVD par la médiathèque arrivant à échéance, une consultation a été faite pour des montants maximums annuels respectifs de 20.000 € TTC et de 8.000 € TTC, la durée du marché étant d'1 an, renouvelable 2 fois.

#### **Attribution du marché d'assurance dommages ouvrage - travaux de la Maison des associations**

Une consultation a été lancée en vue de contracter une assurance dommages ouvrage concernant l'opération de construction de la Maison des Associations afin de couvrir les éventuels dommages subis par l'ouvrage.

Montant : 45.999,53 €

### Convention Habitat 29 pour la réalisation de logements locatifs sociaux Cité Mathieu Donnart

Mme le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réaliser des logements locatifs sociaux afin de répondre à la demande et aux besoins. Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- il autorise l'Office Public HLM *Habitat 29* à réaliser des logements sur les parcelles cadastrées AD 230 et 361p,
- il demande à l'OPH d'entamer les études,
- il autorise *Habitat 29* à construire sur le terrain concerné et l'habilite à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,

#### **Avenant marché de révision du PLU de Lesneven**

Le marché de révision du Plan Local d'Urbanisme a été attribué pour 37.030 € HT. Suite à l'adoption de la loi ALUR (*Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové*) et de la loi AAAF (*Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt*), la réalisation d'un inventaire des capacités de stationnement de la commune est rendue obligatoire. L'avenant entraîne une plus-value de 1.320 € HT.

#### **Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une opération urbaine et immobilière sur le secteur du Sacré-Cœur**

L'objectif de l'étude est de réaliser un diagnostic du bâtiment de l'ancienne école du Sacré-Cœur, et d'identifier son potentiel de changement d'usage, identifier les gisements fonciers et immobiliers qui peuvent être mobilisés à proximité du site, accompagner la collectivité dans la définition du programme habitat, commerce, équipements pour ce secteur, définir un projet urbain et immobilier pour ce secteur et ses conditions de réalisation. Un découpage en 2 tranches a été réalisé :

- Tranche ferme : étude pré-opérationnelle de requalification du secteur du Sacré-Cœur (34.525,00 € HT)
- Tranche conditionnelle : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (12.450 € HT)

#### **Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des Associations.**

Le bureau d'études de l'architecte paysagiste retenu précédemment a cessé son activité. Afin de prendre en considération cette donnée, un avenant au marché d'étude a été pris. Cet avenant est sans incidence financière.

- il cède à *Habitat 29* le terrain correspondant dans les conditions définies dans un courrier du 7 janvier 2015,
- il autorise le Maire à signer la convention VRD entre la Commune de Lesneven et *Habitat 29*,
- il exonère *Habitat 29* de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération.

*L'opposition s'abstient sur les 2 derniers points.*

## **Dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Le Conseil délibère sur le projet à présenter à la Préfecture pour solliciter une subvention au titre de la DETR 2015. L'opération retenue est le remplacement de la chaudière de l'école Prévert, estimé à 120.000 € HT. La

commune sollicite une subvention d'un montant de 60.000 € au titre de la DETR, soit un taux de 50%, taux maximum.

## **Création d'un City Park place du Champ de Bataille**

Il est prévu, en remplacement de l'aire de jeu du Champ de Bataille qui accueille aujourd'hui un terrain de tennis et des paniers de basket, une double aire de jeu : d'un côté un terrain de tennis et de l'autre un City Park pouvant accueillir de multiples sports (foot, hand, basket, volley, ...). Cette opération peut bénéficier de l'aide financière du

Conseil Général dans le cadre du futur Contrat de territoire et de Chantal GUITTET, députée de la circonscription, disposée à financer des équipements pour les jeunes dans le cadre de sa réserve parlementaire. Une fois reçues les différentes aides, il devrait rester à charge de la commune environ 20.000 €.

## **Restauration de la statue Saint Yves**

Le Conseil a voté lors de sa séance du 18 septembre 2014 la réalisation des travaux de rénovation de la statue Saint Yves de la Chapelle St Égarec. Afin de compléter le dossier de la Commune, les partenaires financiers de cette opération (le Conseil Général à hauteur de 50 %, le

Conseil Régional et la DRAC, 25 % à eux deux) demandent que la délibération mentionne le montant prévisionnel des travaux, non connu au moment de la 1ère prise de délibération, soit 3.580 € HT. Reste à charge de la commune 895 €.

## **Mise à disposition d'un adjoint d'animation**

Le Racing Club Lesnevien a sollicité la Mairie pour une mise à disposition de l'animateur sportif communal pour l'encadrement d'une activité *escalade* qu'elle veut proposer lors de stages qu'elle organise durant les vacances scolaires. Ces stages peuvent être soit à destination exclusive de ses licenciés, soit à destination

de jeunes, peu important le club et la commune d'appartenance. Les stages sont payants mais le prix diffère en fonction du stage.

Il est décidé de mettre l'animateur à disposition pour un coût horaire à 10 € si le stage est destiné aux seuls licenciés du club, et à 22,36 € si le stage est ouvert à tous.

## **Comités de jumelage**

Le Conseil Municipal valide une modification des conventions de jumelage avec les communes de Carmarthen et d'As Pontes consistant à porter le plafond du montant alloué 1 an sur 2 à chaque comité de 5 000 € à 3 000 €. Le Conseil se donne son accord également sur

l'adoption de la convention avec le comité de jumelage pour Bad-Heilbrunn sur le même modèle que la convention liant la Commune et les comités de jumelage pour Carmarthen et As Pontes.

## **Tarif participation ALSH**

Le Conseil se prononce pour la signature de la convention fixant le montant de l'aide apportée par la commune pour l'inscription des enfants de Lesneven de 3 à 13 ans

fréquentant le Centre Socioculturel. La participation de la Commune reste à 13 € par jour et par enfant (6,50 € sont reversés par la CAF à la Commune), comme en 2014.

## **Convention de partenariat avec le PAEJ**

Une convention de partenariat est en cours entre la Commune de Lesneven et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Finistère gérant le Point Accueil Écoute des Jeunes du Pays de Brest à destination des jeunes de 11 à 25 ans et de leur famille, un local de la Maison d'accueil lui étant mis à disposition.

Par cette convention, la Commune s'engage notamment à prendre en charge les frais d'impression des supports à destination des usagers du territoire de Lesneven pour un montant maximum de 500 € par an après validation de ces supports.

## **Subvention exceptionnelle**

Le Stade Lesnevien Athlétisme a organisé le 11 janvier le championnat départemental de cross sur le site de l'Hippodrome.

A cette occasion, il a une subvention exceptionnelle de 1.500 €. Le Conseil est favorable, sous réserve du résultat financier de la manifestation.

## **Prochains Conseils municipaux**

Jeudi 19 février, 20h : Débat d'Orientations Budgétaires)

Samedi 28 mars, 9h30 : Budget

**FIN DU COMPTE-RENDU**